Informations de base	
2023/0373(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Prévention des pertes de granulés plastiques en vue de réduire la pollution par les microplastiques **Subject** 3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques 3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers **Priorités législatives** Déclaration commune 2023-24	